

Panoptinet

Gardez un oeil sur votre réseau

Un faux mail Hadopi qui peut coûter cher

admin · Thursday, October 13th, 2011



De faux mails Hadopi sont envoyés en masse pour inquiéter les destinataires, et leur soutirer quelques euros par le biais de SMS ou appels surtaxés. Ne tombez pas dans le piège !

Potentiellement, chaque abonné Internet peut recevoir un **mail d'avertissement de la Hadopi**, qu'il ait réellement téléchargé illégalement des contenus (films, musique, etc.) ou non : il suffit pour cela qu'un voisin - ou autre - ait **piraté sa connexion Wi-Fi** et se soit livré en toute discrétion à du **téléchargement peer-to-peer**. Il est donc peu surprenant que des cybercriminels se soient emparés de cette "peur de la Hadopi". Pendant l'été 2010, une **première campagne d'hameçonnage** reprenant les traits de Hadopi avait eu lieu, mais cette fois le mode opératoire d'une nouvelle tentative se veut **plus inédit**.

En dépit des quelques **fautes d'orthographe** qui décorent ce faux mail Hadopi et de quelques **incohérences**, les destinataires peuvent facilement **tomber dans le piège** : *"J'ai reçu ce mail de la "hadopi" désireux de savoir ce que l'on me reproche je clique sur le lien pour avoir le rapport détaillé qui me demande d'envoyer un texto pour accéder à mon dossier"* témoigne un lecteur de PCinpack, qui a d'abord pensé être accusé à tort. Dans ce cas, la tentation d'en savoir plus sur ce qu'il nous est reproché est forte.

Hadopi

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet

Recommandation de la Commission de la Protection des Droits de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi).

Dossier n° : F023SP05

Date : 12/10/2011

Attention, votre accès à Internet a été utilisé pour commettre des faits, constatés par procès-verbal, qui peuvent constituer une infraction pénale.

En effet, votre accès Internet a été utilisé pour mettre à disposition, reproduire ou accéder à des œuvres culturelles protégées par un droit d'auteur. Cette situation rend possible leur consultation ou leur reproduction sans autorisation des personnes titulaires des droits. De telles consultations ou reproductions, appelées couramment "piratage", constituent un délit sanctionné par les tribunaux.

Cette utilisation a pu intervenir sans votre permission ou à votre insu, peut-être même par un usager non averti. Mais dans tous les cas, en tant que titulaire de l'abonnement à Internet, vous êtes légalement responsable de l'utilisation qui en est faite.

Vous devez en effet veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'un usage frauduleux, en prenant toute précaution pour le sécuriser. C'est une obligation légale, sanctionnée par les tribunaux si elle n'est pas observée.

Pour vérifier le rapport détaillé de l'utilisation de votre ligne ADSL, [cliquez ici](#).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
La Commission de Protection des Droits de l'Hadopi.

C'est justement ce que propose le mail, avec un lien censé donner plus de **détails sur l'infraction supposée**. Le lien renvoie vers une page qui ressemble en tous points au

site hadopi.fr, sauf que lorsqu'on regarde l'URL, on réalise que l'on est sur un site russe :
hxxp://prom-torg.com/logs/ssl/HDP/hdp.html?cmd=2PT5&id=56501&lang=fr&pg=for mavrt.

Hadopi
 Haute Autorité pour la diffusion des œuvres
 et la protection des droits sur Internet

L'Hadopi recrute | Glossaire
 Version Déficiants Visuels

Actualités | La Haute Autorité | Usages responsables | Hadopi Pro | Labs Hadopi | FAQ

■ Usages responsables

▼ Nouvelles libertés, nouvelles responsabilités

- Moyens de sécurisation labellisés
- Offres légales labellisées
- Plateformes labellisées
- Réponse graduée
- Accès au formulaire " Réponse graduée, j'ai reçu un mail "

Accueil > Usages responsables > Nouvelles libertés, nouvelles responsabilités > Accès au formulaire " Réponse graduée, j'ai reçu un mail "

Accès au formulaire " Réponse graduée, j'ai reçu un mail "

N° de dossier: F0235P55

Vous devez effectuer les tâches suivantes:

- Vérifier le rapport détaillé de l'utilisation de votre ligne adsl.
- Remplir le formulaire d'accusé de réception.

Pour accéder à votre dossier veuillez vous munir du numéro de dossier, code d'accès ainsi que de du code de confirmation.

- Pour avoir le code d'accès par sms: envoyez CODE au 81083.
- pour avoir le code de confirmation par sms : envoyez CODE au 81015.
- Code d'accès par téléphone : composez le n° suivant : 0899 230 141.
- Code de confirmation par téléphone : composez le n° suivant : 0899 230 148.

Accéder à mon dossier :

N° de dossier

Code d'accès

Code de confirmation

Connexion

Sur cette page sont demandés un **code d'accès** et un **code de confirmation**, dont il faut prendre connaissance en composant un numéro de téléphone ou en envoyant un SMS. Il s'agit bien entendu de **numéros surtaxés** qui ne donneront aucun code... Il s'agit d'une campagne de phishing ([hameçonnage](#)).

Pour rappel, en septembre 2010, dans un courrier explicatif, la Commission de protection des droits précisait que *"la recommandation ne contient aucun lien cliquable, aucune proposition d'achat d'un quelque logiciel ou autre service informatique, aucune demande de payer une quelque somme d'argent, aucune proposition de se connecter à un espace personnalisé sur le site internet."* Et dans le vrai mail, il est spécifié qu' *"en aucun cas l'Hadopi ne réclame de somme d'argent. Toute demande en ce sens relèverait d'une tentative d'escroquerie de personnes malveillantes"*.

Il n'en reste pas moins que chaque abonné Internet a aujourd'hui le **devoir de sécuriser sa connexion**. Pensez-y pour éviter que la prochaine accusation de **négligence caractérisée** ne soit réelle !

Source : pcinpact.com

This entry was posted on Thursday, October 13th, 2011 at 2:42 pm and is filed under [Autres actualités](#)

You can follow any responses to this entry through the [Comments \(RSS\)](#) feed. You can leave a response, or [trackback](#) from your own site.